NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/147
7 février 1995

Quarante-neuvième session
Point 93 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/49/604/Add.1)]

49/147. Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée 1/,

1. Appuie pleinement les travaux du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;

2. Engage les États Membres à envisager d'affecter spécialement des ressources dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale aux fins de l'accomplissement du mandat du Rapporteur spécial;

3. Prie le Secrétaire général de fournir sans plus attendre au Rapporteur spécial tout le personnel et toute l'assistance humaine et financière nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat et présenter en temps voulu à l'Assemblée générale, lors de sa cinquantième session, un rapport intérimaire au titre de la question intitulée "Élimination du racisme et de la discrimination raciale".

94e séance plénière
23 décembre 1994

1/ A/49/677, annexe.